

ATTESTATIONS EXCELL

Pour tous les produits entrant en contact avec une ambiance sensible industrielle ou une ambiance de vie (habitat, bâtiment tertiaire, lieux de travail).

Pour tous les produits entrant en contact direct (revêtement) des produits sensibles (aliments, boissons, produits pharmaceutiques).



labexcell.com

Produits sans dangerosité au sens de la Directive 1999/45/CE du Parlement Européen et du Conseil JO L200 du 30/07/1999.



labexcell.com

Produits possédant une certaine dangerosité classés comme « très toxiques, toxiques, dangereux pour l'environnement, cancérigènes, toxiques pour la reproduction, nocifs, corrosifs, mutagènes ou irritants ».

Produits ayant dans leur FDS les phrases de risque seules ou combinées suivantes : R23 R24 R25 R26 R27 R28 R33 R39 R40 R42 R45 R46 R48 R49 R60 R61 R62 R63 R68 NR50 NR50/53 NR51/53 NR52/53 R51 R52 R53.

Rev 0 (21/07/14)